CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

I – DIRECTION GENERALE

Point n°1
Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

Points mis en exergue pour échanges :

Point n°2
Budget primitif 2024

Point n°3
Tableau des emplois réglementaires du CASVP

Point n°4
Adoption du budget prévisionnel 2024 des centres d'hébergement (budget 04).

Point n°5
Budget et tarification des résidences autonomies pour 2024.

Point n°6
Proposition de budget et de tarifs hébergement 2024 des EHPAD

Point n°7
Proposition des prix de revient journaliers pour 2023 du centre d'accueil de jour « Les Balkans »

Autres points présentés :

II– SOUS DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Point n°8
Convention entre Emmaüs Défi et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'AI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles

Point n°9
Avenant n°3 à la convention de partenariat et de mise à disposition entre Travail et Partage et le CASVP du 5 avril 2022

Point n°10
Renouvellement d'une convention d'adhésion au réseau des épiceries solidaires ANDES avec l'association Solidarité Alimentation France-Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (SAF-ANDES).

Point n°11
Retiré de l'ordre du jour

Point n°12
Convention de partenariat entre Phénix et le CASVP

Point n°12 Bis
Prolongation partenariat « projet addictions et précarité »

Point n°13
Convention relative à la prise en charge par les permanences sociales d'accueil des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile stable

Point n°14
Signature de la convention de subvention relative à la reconduction du dispositif de Conseillers Numériques France Service, dans le cadre du plan France Relance – Fonds gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de l'Etat

Point n°15
Signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024 et des conventions de financement de la crèche ATD passées avec la CAF au titre du bonus territoire CTG et du Fonds Publics et Territoires (3 délibérations)

Point n°16
Signature avec la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Hébergement et au Logement (DRIHL) de la convention de financement annuelle de la maison relais Katherine Johnson au titre de 2023.

Point n°17
Convention de financement par l'Etat du centre d'hébergement Agnodice pour l'exercice 2023.

Point n°18
Signature avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris d'une convention attribuant une subvention de 10.000 euros pour le financement de projets d'ateliers de médiation animale et de socio esthétique pour améliorer la qualité de vie des seniors parisiens en centre d'hébergement.

Point n°19
Signature avec la Ville de Paris des conventions attribuant des subventions d'investissement pour le financement de travaux de création de kitchenettes dans les chambres du centre d'hébergement (CH) Poterne des Peupliers et du projet d'accompagnement éducatif des structures du Pôle Joséphine Baker accueillant des enfants (2 délibérations)

Point n°20
Signature de l'avenant n°4 au Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Etat concernant les centres d'hébergement et la maison relais du CASVP et de la convention pour 2023 relative à l'allocation de crédits non reconductibles correspondants à la reprise partielle du déficit des centres d'hébergement arrêté pour l'année 2021 et acceptation de l'arrêté visant à l'obtention de crédits exceptionnels liés à l'inflation pour le budget annexe des centres d'hébergement. (3 délibérations)

Point n° 21
Retiré de l'ordre du jour

Point n° 22
Signature de la convention de partenariat entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (SPIP) (15 000 €)

Point n°23
Signature de la convention pluriannuelle avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) relative au financement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) (493 926 €)

Point n°24
Signature avec la Ville de Paris d'une convention attribuant une subvention de fonctionnement pour le financement du marché pour la gestion et la coordination des activités des relais d'accès au droit (RAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (128 000 €)

III – SOUS DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Point n°25
Contrat individuel de prestation et devis à remettre aux usagers du SAAD

Point n°26
Fixation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 des redevances d'occupation mensuelles applicables dans les résidences-appartements conventionnées à l'Aide Personnalisée au Logement

Point n°27
Fixation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 des redevances d'occupation mensuelles applicables dans les résidences-appartements non conventionnées à l'Aide Personnalisée au Logement.

Point n°28
Pérennisation de l'expérimentation de l'extension de places habilitées à l'aide sociale dans la résidence appartements Duhesme et fixation du prix de journée 2024.

Point n°29
Conventions de financement relatives à la structuration du dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) dans les EHPAD Alquier Debrousse, Cousin de Méricourt et Arthur Groussier.

Point n°29 Bis
Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France au titre du Fonds d'urgence en faveur de l'EHPAD Alquier Debrousse

Point n° 30
Participations 2024 des Parisiens âgés ou en situation de handicap, bénéficiaires des prestations culturelles et de loisirs.

IV- SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES

Point n° 31
Signature d'une convention pluriannuelle portant délégation de compétence au CASVP pour le FSL énergie avec la Ville de Paris et la CAF de Paris.

Point n° 31 Bis
Fixation des participations financières relatives à la restauration Émeraude et aux prestations de soutien à domicile de la Direction des Solidarités.

Point n° 31 Ter
Signature d'une convention de coopération et de mise à disposition entre la Ville de Paris, le CASVP et le Samusocial de Paris, à titre expérimental, à usage d'accueil des familles du dispositif de Prise en charge d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (PCH ASE)

Point n° 31 Quater
Signature d'une convention de coopération et de mise à disposition entre la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, la DSol, le CASVP et le Samusocial de Paris, à titre expérimental, à usage d'accueil des familles du dispositif de Prise en charge d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (PCH ASE)

Point n° 31 Quinquies
Signature de la nouvelle convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste destinés aux personnes âgées et handicapées et attribués par le CASVP ainsi que l'avenant n° 1 à cette convention.

V –SOUS DIRECTION DES RESSOURCES

V-1 – RESSOURCES HUMAINES

Point n°32
Délibération relative aux ratios promus / promouvables 2024-2026

Point n°32 Bis
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Point n°33
Délibération relative à la grille tarifaire ASPP

Point n°34
Délibération relative à l'évolution du taux de cotisation au contrat de prévoyance

Point n°35
Délibération relative à l'indemnité forfaitaire itinérante (IFI)

Point n°36
Délibération relative à la formation des publics prioritaires

Point n°37
Délibération relative au forfait de mobilité durable

Point n°38
Délibération relative au conventionnement avec le FIPHFP 2024- 2027 (sous réserve de la présentation en comité d'engagement du FIPHFP)

V-2 – BUDGET - FINANCES

Point n°39
Décision modificative n° 3 du budget 2023

Point n°40
Demandes de remises gracieuses

Point n°40 Bis
Versement d'un capital décès à un ayant droit d'un agent décédé

Point n°41
Avenant n°4 à la convention entre le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Point n°41 Bis
Régularisation des opérations de cession immobilières, à titre onéreux, non inscrites à l'actif du CASVP

V-3 – MARCHES – RESTAURATION – TRAVAUX

Point n°42 - Communication
Marchés et accords-cadres attribués par la Commission d'appel d'offres et modifications relatives à ces marchés

Point n° 43
Délibération relative au règlement portant sur l'utilisation temporaire multiusage des équipements du CASVP et à l'approbation du tarif applicable aux associations.

Point n°44
Signature de protocoles d'accord transactionnel avec Mme MONFORTE et BRIBING et M GILLET suite aux nuisances sonores générées par l'EHPAD Oasis. *(SFAJ : 3 délibs)*

Point n° 45
Cession de la moitié indivise de la propriété d'un terrain non bâti sis à RUEIL-MALMAISON (92500), 84 boulevard Bellerive, parcelle cadastrée section BR numéro 247, au profit de la Ville de RUEIL-MALMAISON